

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

EN 1894

Rédacteur en chef : **Léon MAYET**

Directeur : **Léon FOURNIER**

ABONNEMENTS

France.....	UN AN 8 fr.
Etranger (union postale).....	9 »

Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne.....	» 50
Réclames.....	1 »
Faits divers.....	2 »

SOMMAIRE : Chronique hebdomadaire. — Partie officielle : Groupe X, jury international des récompenses. — Groupe X, concours d'animaux reproducteurs : résultats du 1^{er} concours. — Deuxième concours. — Les opérations du jury. — Au Conseil supérieur. — Partie non officielle : Les Congrès : Congrès de géographie ; Congrès de la propriété bâtie ; Congrès viticole et agricole ; Congrès des maîtres-imprimeurs de France. — Les auditions musicales. — Les joueurs Cettois. — Conférence de M. Coignet sur les Générateurs à vapeur. — Distinction honorifique. — Petites nouvelles de l'Exposition. — Au village annamite. — Le Sahara à l'Exposition. — Le Théâtre chinois. — Tickets de l'Exposition. — A l'Exposition.

CHRONIQUE

HEBDOMADAIRE



L'EXPOSITION fournit maintenant ample moisson au chroniqueur. Encore même est-il obligé de ne consacrer qu'une courte mention aux faits intéressants qu'il veut signaler. Il n'a que l'embaras du choix.

C'est le concours d'animaux, spécialement réservé aux races laitières de l'espèce bovine, qui a commencé la semaine dernière la série des grands succès.

Il était absolument remarquable, tant par le nombre que par la qualité des bêtes exposées. L'organisation était des mieux comprises ; les animaux étaient admirablement logés, et le site pittoresque qui servait de cadre au concours n'a pas peu contribué à attirer une foule incroyable de visiteurs. Beaucoup de cultivateurs et d'éleveurs sont venus tout spécialement des régions et des campagnes voisines, et le tourniquet aurait enregistré des nombres fabuleux si, par curiosité, on en eût installé un. La journée de dimanche, à elle seule, d'après une méthode de calcul un peu primitive et très imparfaite, a dû fournir approximativement plus de vingt mille entrées. Le chiffre est plutôt faible.

Les délégués du groupe X, qui, sous la présidence de M. Faure, se sont mis à l'œuvre avec tant de dévouement, ont droit à tous les éloges. Ce premier concours répond du succès des suivants, et l'ancienne pelouse des ébats, jusqu'à maintenant délaissée et triste, va retrouver sa primitive gaieté et sa coutumière animation.

Les fêtes du concours musical ont donné le signal définitif de l'invasion agréable des visiteurs. Jusqu'à maintenant, quelque fâcheux événement, le mauvais temps, le drame horrible du 24 juin, avaient toujours paralysé l'essor de notre belle Exposition. Il semble que la guigne soit conjurée. Elle a pris la fuite, épouvan-

tée devant cette arrivée ininterrompue de musiques, de fanfares et d'orphéons. Il y avait trop d'harmonie pour elle, elle a déserté nos rivages, grand bien lui fasse. Notre Exposition méritait mieux qu'un succès d'estime ; elle ne peut se plaindre. La semaine dernière a vu tripler le nombre des entrées journalières, déjà fort élevées, et a fourni un contingent de près de trois cent mille tickets, avec une moyenne régulière dépassant quarante mille entrées par jour. La fin du concours n'a pas fait diminuer le nombre des entrées. Nos hôtes de quelques jours ont rapporté chez eux le souvenir de ce qu'ils avaient vu ; ils ont dit combien cette Exposition de Lyon méritait d'être connue, quelles merveilles elle présentait à l'admiration, quel caractère de grandeur était le sien. Et depuis, soit par les trains de plaisir, soit par les trains ordinaires, en faveur desquels on a doublé la validité des billets de retour, tout doucement arrivent ici des flots de voyageurs, venant de toutes les contrées de la France ou des pays voisins.

Le spectacle de la gare de Perrache, le dimanche surtout, est particulièrement curieux. La large cour de la gare est encombrée par les voitures, les camions, les colis, les caisses, les piétons. C'est un va-et-vient continu de gens qui partent ou qui arrivent ; la gare présente le mouvement affairé et bruyant des gares des grandes capitales ; la salle des Pas-Perdus, les guichets, les salles de bagages sont presque inaccessibles. Sur la voie, c'est une confusion de trains sans cesse doublés ou triplés dans toutes les directions. Les hommes d'équipe sont sur les dents, ne sachant auquel entendre. Au dehors, on se dispute les moyens de locomotion et les tramways portant la plaque indicative « Exposition » sont l'objet de véritables assauts !

Il faut rendre cette justice au concessionnaire général et à son fils qu'ils n'ont rien négligé pour concentrer, au moment voulu, toutes les attractions. Les joueurs cettois et les régates suivent l'indien Djelmako. Les concerts se succèdent avec le concours de nos meilleurs artistes : M. Noté, M. Rinuccini, M^{lles} Thierry et Grenier, etc. Le Palais des

Arts religieux abrite lui-même des auditions musicales du plus haut intérêt, — pendant que non loin une troupe chinoise nous initie avec des solis de casseroles et des *leit-motif* de cymbales, aux douceurs raffinées de la musique orientale. Les exposants eux-mêmes ont suivi le mouvement ; ce ne sont que concerts, ce ne sont que théâtres. La joie court avec le bruit, et l'Exposition est maintenant une terre de Chanaan, promise à toute la France et dont l'accès est aussi commode qu'agréable.

Ce n'est pas que le sérieux perde ses droits, que le côté utile soit négligé. Les congrès et les conférences se poursuivent. Cette semaine a vu la clôture du Congrès agricole et viticole. La section agricole a été surtout intéressante par la valeur des rapports et le ton général de la discussion. Peut-être a-t-on eu occasion de constater que la section viticole obéissait trop à certaines préoccupations et à certains parti-pris. Le Congrès ayant été organisé sous le patronage de la municipalité et du groupe agricole de l'Exposition, il y avait peut-être, à cet égard, quelques devoirs qui s'imposaient. Omission ne fait pas compte, et de petites erreurs, provenant certainement d'une excusable inexpérience n'ont pas empêché le Congrès d'être très brillant et surtout de porter, comme nous le lui souhaitons, des fruits utiles.

Il est impossible de terminer cette chronique sans adresser un hommage ému à M. Valensaut, qui vient de mourir. D'autres ont fait l'éloge de l'homme et du républicain, il nous est donné de rappeler que, dès le début, M. Valensaut fut un des premiers à encourager l'idée d'une Exposition à Lyon ; il ne se lassa pas d'encourager les promoteurs, de convaincre ses collègues, et l'œuvre accomplie par M. Claret lui doit beaucoup. Il est donc juste de lui rendre ici, au nom de tous les amis de l'Exposition, le suprême tribut de reconnaissance qui lui est dû.



PARTIE OFFICIELLE

Jury International des Récompenses

— SUITE —

GROUPE X

Agriculture et viticulture.

CLASSES 50, 51 et 52.

MM.

ALTEYRAC, propriétaire-viticulteur, à la Maison-Carrée, près Alger.

ALLAN, propriétaire-viticulteur, à Alger.

BARDOUX-KELLER (de la maison Bardoux-Keller et Pernin), propriétaire-viticulteur, à Oran.

BASTID (Joseph), courtier en vins, à Marseille, 14, quai du Canal.

BASTIDE (Scévola), *, propriétaire-viticulteur, membre de la Chambre de commerce de Montpellier, à Montpellier.

BATTANCHON, professeur départemental d'agriculture de Saône-et-Loire, à Mâcon, 152, rue Rambuteau.

BENDER, juge de paix du VI^e arrondissement de Lyon, viticulteur, président honoraire de la société régionale de viticulture de Lyon, à Lyon, 17, rue Bugcaud.

BRUNO, négociant en vins, représentant de la maison Bruno, de Philippeville (Algérie), 17, place Bellecour, à Lyon.

BURELLE, ingénieur civil, ancien président de la société d'agriculture de Lyon, 20, rue Gasparin, Lyon.

BORD, viticulteur à Bordeaux, actuellement 28, rue Tête-d'Or, à Lyon.

D^r CROLAS, professeur à la Faculté de médecine, 10, place Carnot, à Lyon.

CHARTON, trésorier de la chambre syndicale des vins, à Beaune (Côte-d'Or).

CABUT, propriétaire-viticulteur, à Belleville (Rhône).

CAMBON, ingénieur civil, président de la société régionale de viticulture de Lyon, 37, quai de la Charité.

CANARD-DESCOLES, propriétaire-viticulteur, à Beaujeu (Rhône).

D^r CAZENEUVE, conseiller général du Rhône, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Lyon, président de la société d'agriculture de Lyon, 23, avenue de Noailles, à Lyon.

CHARBON, propriétaire-viticulteur, à Lozanne (Rhône), château de la Bénodière.

CHARVET, propriétaire-viticulteur, à Castiglione (Algérie), 43, rue Joinville, au Havre (Seine-Inf^{re}).

COUANON (Georges), inspecteur général de l'agriculture au Ministère de l'agriculture et du commerce, 70, rue de Varennes, à Paris, membre du jury des récompenses à l'Exposition de 1889 (classe 75), domicile : 56, boulevard Saint-Michel, à Paris.

CONDEMINAL, propriétaire-viticulteur à la Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire).

COUDERC, propriétaire-viticulteur à Aubenas (Ardèche).

CARRIER, conseiller général, à Anse.

COUTAGNE (Georges), ingénieur; licencié ès sciences physiques et naturelles, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

DARD, négociant en vins à Arles.

DEBONNO, propriétaire-viticulteur à Bouffarick (province d'Alger).

DESIGNES aîné, négociant en vins à la Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire).

DUPONT, conseiller municipal à Lyon, 4, rue Villeneuve.

DURILLON, propriétaire-viticulteur au château de la Gonthière, à Anse (Rhône).

EMPAIRE, négociant en vins, 316, cours Lafayette, à Lyon.

FENAGUTTI (Etienne), propriétaire-viticulteur à Donéra (Algérie). Adresse : chez M. Athenor, 67, avenue de Noailles, à Lyon.

FEYEU, propriétaire-viticulteur à Viré (Saône-et-Loire).

FOEX, directeur de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier (Hérault).

FORET, négociant en vins, 164, Grande rue de la Guillotière, à Lyon.

FRUINSHOLTZ (Adolphe), *, fabricant de foudres à Nancy, faubourg Saint-Georges.

FRANCO, ingénieur civil, 92, avenue d'Iéna, à Paris.

GAILLARD, maire de Brignais, propriétaire-viticulteur à Brignais (Rhône).

GENIN (Emile), secrétaire général du Comité de patronage et d'organisation du groupe X (Exposition de Lyon), membre de la chambre syndicale des viticulteurs de France, M. A. en 1889.

GEORGERAT (Philippe), propriétaire et négociant en vins, à Saint-Jean-d'Ardière, par Belleville (Rhône).

GILLOR, député de Saône-et-Loire, viticulteur à Mâcon (Saône-et-Loire).

GODET, négociant en vins, 10, rue du Pavillon, à Lyon.

GRANDVOINNET, professeur départemental d'agriculture de l'Ain, 44, rue Notre-Dame, à Bourg.

GUIRAUT, négociant en vins à Bordeaux, actuellement 28, rue Tête-d'Or, Lyon, président du syndicat des vins et spiritueux de la Gironde.

GENIN (Joseph), propriétaire aux Prairies, à Jallieu, par Bourgoin (Isère).

GUINET, négociant en vins, 30, rue du Chariot-d'Or, à Lyon.

HENNEGUY (Dr), professeur au Collège de France, 9, rue Thenard, à Paris.

HILLARET, négociant en vins, à Bordeaux, actuellement 28, rue Tête-d'Or, Lyon.

JOURDAN, propriétaire viticulteur, à Fleurie (Rhône).

LAGARDETTE, régisseur du château de Pierreux, viticulteur à Odenas (Rhône).

LAGORSSE (de), secrétaire de la Société nationale d'agriculture, 209, boulevard Saint-Germain, à Paris, membre du Conseil supérieur de l'agriculture, membre du Jury des récompenses à l'Exposition de 1889, classe 74.

LANEYRIE (Louis), propriétaire et négociant en vins, à Vaulx-en-Velin (Rhône).

LATOUR (Louis), président de la Chambre de commerce de Beaune, viticulteur à Beaune (Côte-d'Or).

LE COMTE DE ROVASENDA, président du comité d'ampélographie au Ministère de l'agriculture, à Rome.

LÉGER, ingénieur civil, vice-président de la Société d'agriculture de Lyon.

MALLIVERNET, propriétaire à Volney (Côte-d'Or).

MAGNIEN (Louis), professeur départemental d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

MAFFRE, négociant en vins, 3, rue Saint-Louis, à Alger.

MICHAUD, chimiste à la station agronomique de l'Yonne, à Auxerre.

MIGNOTTE PICARD, propriétaire-viticulteur, à Chassagne-Montrachet (Côte-d'Or), représenté à Lyon par M. GÉRENTET DE SALUMEAUX, 12, rue Bât-d'Argent, Lyon.

MICHEL (Paul-Fernand), propriétaire-viticulteur, membre de la Société d'agriculture de Vaucluse, à la Baronnette, près Orange.

MONIOTTI, négociant en vins, à St-Julien-sur-Montmélans (Rhône).

M. LE PROFESSEUR DÉPARTEMENTAL D'AGRICULTURE DE LA LOIRE, à St-Etienne (Loire).

NAZZARI, secrétaire du conseil d'agriculture au Ministère de l'agriculture, à Rome.

NICLOZ, ingénieur-agronome, 22, rue des Francs-Bourgeois, à Paris, représenté à Lyon par M. Theouly, 46, route de Grenoble, à Monplaisir.

OTTAVI, député au Parlement italien, à Casale (Italie).

PAGÈS (Henri), propriétaire-viticulteur, à Villerouge-de-Fabrezais (Aude).

PASQUIER-DESIGNES, propriétaire-viticulteur à St-Lager, (Rhône).

PÉRONNET, conseiller municipal, 22, place de la Croix-Rousse à Lyon.

PIOT (Henri), propriétaire-viticulteur à Mâcon, membre du Jury des récompenses à l'Exposition de 1889, cl. 73 (expert).

PERRAUD, professeur de viticulture à Villefranche.

PETIOT, président de la société d'agriculture de Chalon-sur-Saône, à Chalon-sur-Saône.

PETINOT, négociant en vins, 23, quai de Serin, à Lyon.

PULLIAT, directeur de l'Ecole pratique d'agriculture du Rhône, à Ecully.

RANIERI PINI, directeur de la *Semaine Vinicole*, à Milan.

RAULIN, doyen de la Faculté des sciences, 25, cours de de la Liberté, à Lyon.

RICOME, négociant en vins, 2, rue de la République, à Alger.

ROUAULT, professeur départemental d'agriculture à Grenoble.

SAGNIER, directeur du journal *l'Agriculture*.

SALOMON, propriétaire-viticulteur à Thoméry (Seine-et-Marne).

SIMONETON, (de la maison Simoneton frères, fabricants de filtres à vins), 41, rue d'Alsace, à Paris.

SORNAY, propriétaire-viticulteur; conseiller général du Rhône, à Villié-Morgon.

SOULIER, propriétaire-viticulteur, à Collioure (Pyrénées-Orientales), M. O. en 1889.

SYLVESTRE (Gustave), propriétaire-viticulteur, à La Chapelle (Basses-Alpes), lauréat du concours général d'agriculture de Paris en 1894, 25, rue Falque, Marseille.

TAQUET, publiciste, directeur de la *Revue Vinicole*, 49, boulevard Montmartre, Paris.

TONGAS, président du Tribunal de commerce de Béziers.

THEVENET, adjoint au Maire de Lyon, 10, rue du Chariot-d'Or, à Lyon.

THOMAS, maire de Gravières (Ardèche), propriétaire-viticulteur au Château de la Tour, par les Vans (Ardèche), ou à Asnières, 28, rue de Châteaudun.

VERMOREL, *, fabricant de matériel agricole, vice-président de la Société régionale de viticulture de Lyon, président du Comice agricole du Beaujolais, à Villefranche (Rhône).

GROUPE X

Concours d'Animaux Reproducteurs

DES ESPÈCES

Bovine, Ovine, Porcine et Animaux de basse-cour

PREMIER CONCOURS

ESPÈCE BOVINE

Races laitières

Premier concours du 13 au 18 août 1894, relatif aux races laitières.

Voici les résultats du concours qui a eu lieu à l'Exposition du 13 au 18 août et dont nous avons donné le programme dans notre précédent numéro :

CLASSE I. — Race hollandaise.

DEUXIÈME CATÉGORIE (Femelles).

1^{er} prix, génisse pie noire, 30 mois, à MM. Caubet père et fils, à Villeurbanne; 2^e, Charmante, vache, 5 ans, à M^{me} la marquise de Vivens, à Feurs; 3^e, Violette, vache, 4 ans, à la même.

CLASSE II. — Races bretonne et de Jersey.

DEUXIÈME CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

1^{re} prix, Zoulou, taureau breton, 2 ans, à M^{me} la marquise de Vivens; 2^e taureau breton, 25 mois, pie noir, à M. Jean Duisit, à Chambéry; 3^e taureau breton, 15 mois, pie noir, à M. Jules Gy, à Carnac (Morbihan).

Prix supplémentaire : taureau breton, 14 mois, pie noir, à M. Caubet père et fils.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, Paupre, vache bretonne, pie noire, 5 ans, à M^{me} la marquise de Vivens; 2^e, vache bretonne, noire et blanche, à M. Jules Gy; 3^e, Négresse, vache de Jersey, pie noire, 6 ans, à M. Bréchon, de Vassieux.

Prix supplémentaires : Fanchette, vache bretonne, 5 ans, à M^{me} la marquise de Vivens; deux vaches, 3 ans et 5 ans, noire et blanche, à M. Jules Gy; génisse bretonne, pie noire, 30 mois, à MM. Caubet père et fils.

CLASSE III. — Races de Schwitz et de Milan.

PREMIÈRE CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, taureau Schwitz, gris, 25 mois, M. Martin, à Saint-Apollinaire.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, vache Schwitz, 5 ans, M. Ali-Matile, à Montfavet; 2^e, vache Schwitz, grise, 5 ans, M. Martin, à Saint-Apollinaire; 3^e, génisse souris, 30 mois, à MM. Caubet père et fils, Lyon.

DEUXIÈME CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, taureau Schwitz, 23 mois, gris, à M. Martin; 2^e, taureau Schwitz, gris souris, 12 mois, à M. Ali-Matile; 3^e, taureau Schwitz, 2 ans, à M. Chaîne Benoît, à Vénissieux.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, génisse Schwitz, souris, 30 mois, à MM. Caubet père et fils; 2^e, vache Schwitz, grise, 53 mois, M. Martin, à Saint-Apollinaire; 3^e, vache milanaise, grise, 4 ans, à M^{me} la marquise de Vivens.

Prix supplémentaires : vache Schwitz, souris, au même; génisse milanaise, brun foncé, 32 mois, à M. Ali Matile; vache Schwitz, brune, 38 mois, à M^{me} veuve Séraphine Duch, à Avignon; vache Schwitz, grise, 7 ans, à M. Moth dit Olive, à Avignon.

CLASSE IV. — Race tarentaise.

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, Vaillant, taureau froment clair, 15 mois, à M. Louis Rey, au Noray (Savoie); 2^e, Caporal, taureau gris froment, 23 mois, à M. Jean Duisit, à Chambéry; 3^e, taureau gris argent, 23 mois, à M. Bernard, à Pierre-Chatel (Isère).

Prix supplémentaires : taureau froment, 15 mois, à M. Jean Duisit; taureau froment, 12 mois, à M. Ali Matile.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, génisse froment, 22 mois, à M. Ali Matile; 2^e, génisse gris froment, 16 mois, à M. Duisit; 3^e, génisse froment clair, 12 mois, à M. Bernard.

Prix supplémentaires : Génisse gris clair, 17 mois, à M. Joseph Million, à Cholat (Savoie); génisse froment rouge, 12 mois, à M. Routin-Melchior.

TROISIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, Martin, taureau blaireau, 32 mois, à M. Duisit; 2^e, taureau froment, 26 mois, à M. Million; 3^e, taureau froment, 36 mois, à M. Bernard.

QUATRIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, Epinette, vache froment, 2 ans, à M. Duisit; 2^e, Denise, vache froment, 54 mois, à M. Duisit; 3^e, vache froment, 6 ans, à M. Duisit.

Prix supplémentaires : vache, 6 ans, à M. Louis Rey; Baronne, vache froment, 3 ans, à M. Duisit; Parisaz, vaches froment, 8 ans, à M. Routin-Melchior; 4 ans, à M^{me} veuve Duch-Séraphin; 5 ans, à M. Bernard.

CLASSE V. — Races tachetées.

PREMIÈRE CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, taureau fribourgeois, 13 mois, à M. Martin; 2^e, taureau fribourgeois, rouge et blanc, 12 mois, à M. Martin.

DEUXIÈME CATÉGORIE

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, taureau fribourgeois, rouge et blanc, 13 mois, à M. Martin; 1^{er} taureau d'abondance, 23 mois, à M. Duisit; 2^e, Régent, taureau simmenthal, jaune et blanc, 16 mois, à M. Joseph Genin; 3^e, Parfait, taureau bernois, rouge et blanc, 18 mois, à M. Capron, à Passins.

Prix supplémentaires : taureau d'abondance, 15 mois, à M. Jean Reynaud; César, taureau bernois, 18 mois, à M. Victor Rabilloud.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, Salammbô, génisse fribourgeoise, 17 mois, à M. Joseph Genin, à Bourgoin; 2^e, génisse fribourgeoise, 15 mois, à M. Martin; 3^e, Fanchette, génisse fribourgeoise, 16 mois, à M. Capron.

Prix supplémentaires : Brune, génisse rouge et blanc, 21 mois, à M. Pancera, à Saint-Chef; Papille, génisse, 14 mois, à M. Capron; génisse fribourgeoise, à M. Thomasset, à Montcarra; Violette, génisse fribourgeoise, 15 mois, à M^{me} la marquise de Vivens; génisse fribourgeoise, à M. Thomasset.

TROISIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, Moléson, taureau, 26 mois, à M. Genin Joseph; 2^e, Taureau montbéliard, 25 mois, à M. Martin; 3^e Mury, taureau fribourgeois, 4 ans, M^{me} la marquise de Vivens.

Prix supplémentaires : taureau montbéliard, 25 mois, à M. Villey Paul, à Jallerange; taureau comtois, 32 mois, à M. Reynaud Jean; Glacier, taureau tacheté, 25 mois, à M. Capron; Fribourg, taureau tacheté, 24 mois, à M. Bel, à Saint-Hilaire-de-Brens.

QUATRIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, Chrysanthème, vache simmenthal, 6 ans, à M. Joseph Genin; 2^e, vache fribourgeoise, 5 ans, à M. Martin.

Prix supplémentaires : Fleur, vache tachetée, 6 ans, à M. Bel; vache montbéliarde, 4 ans, à M. Paul Villey; Finette, vache tachetée à M. Capron; Myrrha, vache tachetée à M. Rabilloud; Comtoise, vache montbéliarde, 6 ans, M. Laurent Gauthier; Blanche, vache tachetée, 4 ans, à M. Michel.

CLASSE VI. — Race blonde.

PREMIÈRE SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, taureau félin froment, 28 mois, à M. Auguste Ballot.

Prix supplémentaire : taureau félin, 13 mois, à M. Paul Villey.

DEUXIÈME SOUS-CATÉGORIE

1^{er} prix, vache féline froment, 4 ans, à M. Ballot; 2^e, vache féline froment, 4 ans, au même; 3^e, Marquise, vache bressane, 6 ans, à M. Joseph Genin.

Prix supplémentaires : vaches féline, 37 mois, à M. Ballot; vache féline, 4 ans, à M. Villey.

CLASSE IV. — Tarentaise.

Prix de bandes : 1^{er} prix, M. Duisit, avec 300 fr.; 2^e, M. Ali Matile, avec 200 fr.; 3^e, M. Melchior-Routin, avec 100 fr.

Prix supplémentaire : M. Bernard aîné avec 80 fr.

CLASSE V. — Races tachetées.

1^{er} prix, M. Joseph Genin, avec 300 fr.; 2^e, M. Rabilloud, avec 200 fr.; 3^e, M^{me} Vivens, avec 100 fr.

Prix supplémentaire : M. Capron, avec 80 fr.

CLASSE VI. — Races blondes.

1^{er} prix, M. Ballot, avec 300 fr.

Par décision du jury, un objet d'art a été accordé à M. Genin, des Prairies, à Bourgoin, pour son lot de Simmenthal.

Le prix d'honneur est accordé à M. Jean Duisit, de Chambéry.

DEUXIÈME CONCOURS

Le deuxième concours d'animaux reproducteurs (espèce bovine) aura lieu du 29 août au 3 septembre 1894, concernant les races de boucherie et les races à aptitudes mixtes.

Dernier délai pour l'inscription : 20 août.

Réception des animaux : 29 août, de midi à 5 heures.

Le jury entrera en fonctions le 30 août.

Départ des animaux : le 3 septembre à partir de 5 heures du soir.

Première division. — Race de boucherie.

Classe 1 : race de Durham; classe 2 : races charollaise et nivernaise.

Seconde division. — Races à aptitudes mixtes.

Classe 1 : races de Salers, ferrandaise, forézienne; classe 2 : races limousine, de Villard-de-Lans, garonnaise, agenaise et de Lourdes; classe 3 : toutes autres races que celles dénommées précédemment : aubrac, gasconne, bazadaise, basquaise, vendéenne, etc., algérienne et corse.

S'adresser, pour tous renseignements, au président du groupe X, conseil supérieur de l'Exposition, Hôtel de Ville.

Le Président du Groupe X, Membre du Conseil supérieur,

A. FAURE, conseiller municipal.

Le Secrétaire,

GENIN.

LES OPÉRATIONS DU JURY

MM. les exposants du groupe X (agriculture et viticulture) sont prévenus que les opérations du jury commenceront vendredi à neuf heures du matin. Elles auront lieu dans l'ordre suivant :

Vendredi 24 : vins, viticulture et procédés de la viticulture.

Samedi 25 : matériel agricole, engrais et procédés de l'agriculture.

AU CONSEIL SUPÉRIEUR

On nous informe que le poste d'administrateur délégué du Conseil supérieur vient d'être officiellement supprimé.

PARTIE NON OFFICIELLE

LES CONGRÈS

CONGRÈS DE GÉOGRAPHIE

Troisième journée.

La troisième journée du Congrès a été ouverte sous la présidence de M. Tandonnet, de la Société de Bordeaux, assisté de MM. Delavaud, délégué du ministère, et de Prandières, comme membres du bureau.

M. Barbier, de la Société de l'Est, lit une étude très sérieuse et très substantielle du programme de la Société de géographie de Paris au sujet de l'exécution d'une carte du monde au 1/1.000.000. Cet important travail, suivi avec beaucoup d'intérêt, servira de base d'opération à la Société de géographie de Paris, qui portera l'examen de cette question devant le congrès des Sociétés savantes siégeant l'année prochaine à Londres.

M. Léotard, de Marseille, présente aussi un rapport succinct et très clair sur le même sujet. Les conclusions de son travail diffèrent peu de celui de M. Barbier.

M. Rey-Pailhade, de la Société de Toulouse, apôtre convaincu de l'utilité de la notation du temps par le système décimal, a tenu à faire part de ses convictions au Congrès. Par l'emploi de ce système les chances d'erreurs dans les calculs de temps, de jours, d'heures sont notablement diminuées. Au lieu de diviser la journée en 24 heures, on la diviserait en 100 intervalles égaux, auxquels le rapporteur donne le nom de cés. On ne peut plus se tromper sur les heures du matin et du soir; dès que le chiffre des cés dépasse 50, c'est le soir. Des exemples nombreux de calculs, faits en séance, ont permis d'apprécier les avantages réels et sérieux que l'on retirerait de la notation du temps par le système décimal. Mais la routine est un facteur dont on est malheureusement obligé de tenir compte. M. Rey-Pailhade a présenté des montres portant en regard des graduations courantes, des graduations en cés. La lecture est vraiment facile. Ce n'est qu'une affaire de convention.

M. Merhier croit utile de signaler aux membres du Congrès les deux plans suivants qui se trouvent à l'Exposition, l'un derrière la Coupole (porte de la métallurgie), l'autre à l'intérieur de la Coupole près de la soierie : 1° plan en relief des Alpes, par M. Daresis, capitaine en retraite ; 2° plan panoramique du Dauphiné, par M. Buis (Jean), professeur de dessin, de géométrie descriptive et de perspective. Ce sont là les ouvrages de deux lyonnais.

Dans la seconde séance de samedi, présidée par M. Breittmayer, M. Guénot, de la Société de Toulouse, a entretenu le Congrès d'un perfectionnement à apporter dans la *graduation des longitudes et des latitudes géographiques*.

M. Canu lit l'étude de M. Haut, sur *les courants de surface de mer*. Ce travail considérable est appelé à rectifier les idées, peut-être un peu hâtivement conçues sur les courants du Gulf-Stream et ses dérivés.

M. F..., de la Société de Lyon, communique une étude sur la *Pantapole cyrénéenne*, sur ses produits, sur sa valeur au point de vue de la colonisation.

M. Gauthier attire l'attention du Congrès sur la situation assez singulière des *Iles Hébrides*, par suite de la rivalité de la France et de l'Angleterre. Les trois quarts des habitants sont Français et ils sont obligés de faire régulariser leur état civil auprès des autorités de Nouméa. M. le docteur Davillier, en faisant connaître ces anomalies, propose d'émettre un vœu à porter devant le ministère des colonies et des affaires étrangères, pour que les Français, aux îles Hébrides, soient mis à même de contracter tous les actes de l'état civil.

Le soir, M. Ch. de Lemire a donné au siège de la Société une conférence très intéressante sur l'art et les cultes anciens et modernes en Annam.

Quatrième journée.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Mallavialle. M. Froidevaux analyse les travaux exécutés cette année à l'institut géographique de la Sorbonne, sous la direction de M. Marcel Dubois. Il insiste sur les cours et les travaux du professeur de géographie coloniale de la Sorbonne, sur les livres de M. Rainaud relatifs à la Cyrénaïque et au continent austral, sur les voyages de l'explorateur Gauthier à Madagascar. Il montre la vitalité de l'institution nouvelle, son intérêt et prie le Congrès de Lyon de lui témoigner la même sympathie que les congrès antérieurs de Lille et de Tours.

Le Congrès est de nouveau saisi de la question des *Nouvelles-Hébrides*. M. Gauthier après entente avec les délégués des ministères compétents, émet le vœu suivant : Que le gouvernement porte promptement remède à la déplorable situation morale et matérielle des colons français, qui possèdent, par achats réguliers, à peu près les trois quarts de la superficie des Nouvelles-Hébrides. Ce vœu a été approuvé à l'unanimité.

La Société de Bordeaux, par l'intermédiaire de son délégué, M. Canu, a présenté un travail intéressant sur *les communications rapides entre Lyon et Bordeaux*. M. Cambefort a renseigné le Congrès sur les difficultés que présente le trajet, au point de vue du profil des voies et des croisements avec les grandes lignes venant

de Paris. Il n'y a pas de mauvaise volonté de la part de la Compagnie ; ce sont des difficultés purement matérielles qui ont empêché les Compagnies de chemins de fer d'organiser des trains rapides entre Lyon et Bordeaux, comme ceux qui circulent entre Lyon et Paris.

Le congrès, considérant l'utilité, pour le commerce général français, de réunir la côte ouest de la France par une communication des plus directes à Lyon, et de là, par la Suisse et l'Arberg, vers les pays du sud-est de l'Europe, émet le vœu que la communication entre la côte ouest et la ville de Lyon soit améliorée, de façon à satisfaire pleinement les besoins du commerce français.

Après un rapport présenté par M. Imbert sur l'*Emigration aux colonies françaises*. M. Severac fait connaître toutes les difficultés qu'éprouvent nos nationaux désireux de se rendre aux colonies. Les émigrants des autres nationalités pouvant se munir de tous les renseignements utiles et nécessaires, et étant même soutenus par les autorités administratives. M. Severac propose la création d'un comité non officiel chargé de contrôler l'emploi des fonds qui seraient remis par les communes pour aider nos nationaux voulant s'établir à l'étranger.

Les sociétés de géographie, sur la proposition de M. Froidevaux, centraliseraient tous les documents relatifs à nos colonies. Des extraits de ces documents pourraient être communiqués aux journaux, et les instituteurs auraient connaissance des renseignements qui auraient été centralisés.

La question a paru tellement importante au Congrès, qu'il a chargé un de ses membres, M. Barbier, secrétaire général de la Société de l'Est, de présenter au prochain Congrès, qui se réunira l'année prochaine à Bordeaux, un travail condensant tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour au sujet de l'émigration coloniale.

M. Lemire, résident de France en Indochine, dépose à la fin de la séance, sur le bureau du Congrès, son étude sur les colonies, ainsi que sa récente publication sur le Laos annamite restitué et les soumet à l'examen du Congrès.

Les membres du Congrès ont mis à profit la journée du dimanche 6 août pour se rendre à Vienne où la municipalité s'est mise à leur disposition pour leur faire connaître les richesses archéologiques que possède la ville et à Ampuis où ils ont pu voir les côteaux qui produisent les vins si renommés de la Côte-Rôtie.

CONGRÈS DE LA PROPRIÉTÉ BATIE

Deuxième journée. — Séance du matin.

Les livres fonciers.

M. YVES GUYOT préside, assisté de MM. E. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées et Challemet, avocat à la cour d'appel de Paris, tous deux membres de la commission extra-parlementaire du cadastre.

M. le président, après avoir rappelé, en les résumant, les vœux exprimés par la sous-commission juridique du cadastre, concluant à la création de livres fonciers, ouvre la discussion.

M. DELOISON, avocat à la cour d'appel de

Paris, président de l'Union des chambres syndicales des propriétés bâties de France, combat la création proposée et indique les nombreux inconvénients qui, selon lui, s'opposent à sa réalisation : dépenses considérables ; frais maintenus ; mobilisation regrettable du sol et de la propriété bâtie ; antagonisme avec le Code civil. Il conclut en demandant le rejet des livres fonciers et une amélioration du régime actuel.

M. BROUILHET, licencié en lettres, répond aux objections de M. Deloison en démontrant les avantages généraux qui résulteraient du livre foncier au point de vue de la simplification et d'une mobilisation rationnelle de la propriété.

M. CHABRIC dit que le livre foncier ruinerait sûrement le paysan en lui offrant le crédit facile.

M. CHALLET, membre de la commission du cadastre, réfute quelques erreurs assez généralement admises. Ainsi, au sujet des dépenses, ce n'est pas la création du livre foncier qui les entraîne, c'est le cadastre dont la réfection s'impose. Et ce n'est qu'à l'occasion de cette réfection qui s'impose que la commission extra-parlementaire désire voir créer le livre foncier. On parle de faire la réforme hypothécaire : mais on ne pourra la faire actuellement que si l'état civil de la propriété existe. Or, dans un nombre infini de cas, la petite propriété n'a pas de titre.

En terminant, M. Challemet cite l'Alsace-Lorraine, où le livre foncier fonctionne depuis 1889 et ne mérite que l'approbation.

M. HEIDELIN, notaire, parle au nom du notariat français et combat la mobilisation de la propriété.

M. GAY, du syndicat des propriétaires de Marseille, dit que cette institution du livre foncier ne peut avoir pour effet que de provoquer l'accaparement de la propriété, comme cela s'est passé pour la fortune mobilière.

M. GOUJON dit que l'on sent si bien que le livre foncier poussera à la ruine des petits, que l'on veut faire voter un correctif qui est la loi du *home-stead*, qui ne permettra pas la saisie du foyer et du lopin de terre qui font vivre.

M. CHEYSSON parle de la question du livre foncier au point de vue technique, et, après avoir exposé les travaux de la commission technique, il résume les vœux émis : Réfection du cadastre, si les dépenses peuvent être contenues dans une limite raisonnable. En terminant, M. Cheysson donne son approbation au *home stead*, qu'il considère comme utile à la paix sociale. Enfin, après avoir entendu M. de Casteran, de Paris, sur la mobilisation du crédit hypothécaire, la séance est levée.

Séance du soir.

La Suppression des Octrois.

M. J. VALLY, président de la chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Lyon, préside, assisté de MM. Dufour, de Paris comte Hocquet du Proq et Hammont, du Havre.

M. J. PEY expose les raisons qui militent pour la suppression des octrois et leur remplacement par une taxe ne pesant pas uniquement sur les villes. Le rapporteur indique les raisons de haute justice qui commandent de faire inter-

venir l'impôt général dans les taxes de remplacement : il explique que, selon lui, on pourrait charger chaque conseil général, dans tous les départements, de préparer et effectuer la suppression. Le conseil général serait le mieux placé pour apprécier dans quelle mesure les ruraux devraient supporter une fraction des charges.

M. MOURGUES, de Paris, combat la suppression et soutient que l'octroi n'est pas aussi injuste et vexatoire qu'on le dit ; que, dans tous les cas, les impôts qu'il remplacerait seraient pires ; et qu'il vaut mieux le conserver.

M. PETIT, d'Amiens, et M. HAMMONT, du Havre, concluent dans le même sens. — Il est donné lecture des conclusions et remarques de M. BERTHÉLEMY, adjoint au maire de Lyon, favorables à la suppression, qui a soumis un rapport au Congrès, mais qui a été dans l'impossibilité d'y assister.

Enfin, M. YVES GUYOT dit que la propriété bâtie doit, dans son intérêt, demander la suppression des octrois, et les motifs qu'il en donne sont des plus intéressants. Toutefois, M. Yves Guyot ne veut que des taxes locales.

(A suivre).

CONGRÈS VITICOLE ET AGRICOLE

Le Congrès viticole et agricole de Lyon s'est ouvert jeudi matin, 16 août, à neuf heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. Tous les départements viticoles français étaient représentés et on peut bien évaluer à environ 600 le nombre de viticulteurs, propriétaires et professeurs qui se pressaient dans le grand amphithéâtre de notre Faculté.

M. Bender présidait, ayant à ses côtés MM. Victor Cambon, président de la Société de viticulture du Rhône ; le docteur Cazeneuve, président de la Société d'agriculture ; Pulliat, directeur de l'Ecole d'agriculture d'Ecully ; le docteur Crolas ; Sylvestre, secrétaire général de la Société de viticulture ; le marquis de Barbentane, président de la section de viticulture des Agriculteurs de France ; Dupont, Vermorel, Durelle, docteur Grandclément, Roy-Chevrier, Ribaud, Coudere, Viala, Petiot, Deville, Bourgeois, Vimont, etc.

Le président du Congrès a prononcé le discours d'ouverture, dans lequel il a dit qu'à peine l'idée de créer une Exposition à Lyon venait-elle d'être émise, que la Société de viticulture du Rhône prenait l'initiative d'organiser un Congrès viticole et recevait l'adhésion de la Société d'agriculture, arts et sciences de Lyon.

M. Bender a montré ensuite l'importance des congrès, où théoriciens et praticiens trouvent également leur profit.

Il a constaté que 250 sociétés viticoles ou agricoles ont adhéré au présent Congrès dont le programme a été fait aussi large que possible.

Après lui, M. Battanchon, professeur d'agriculture de Saône-et-Loire, a pris la parole et présenté un rapport sur les vignes non greffées. La conclusion a été que l'on ne peut arriver à conserver nos bons cépages français que par le moyen de la greffe, que c'est dans un bon choix et une sélection encore meilleure que se trouve la solution de la question les concernant, et que

la conservation des meilleures variétés ne pourra être assurée et rémunératrice que par le greffage sur plants résistants et appropriés.

M. Foëx, directeur de l'Ecole d'agriculture de Montpellier, a traité des producteurs directs, hybrides anciens et hybrides nouveaux. Il a cité les premiers cépages producteurs directs qui furent introduits d'Amérique, ensuite les hybrides, les producteurs directs nouveaux qui ont été créés en France, qui ont été mis à l'essai ; il a signalé leurs défauts et leurs qualités, et conclu qu'aucun de ces producteurs obtenus jusqu'ici n'a une valeur suffisamment démontrée pour qu'on ait intérêt à le substituer à un cépage européen greffé sur pied américain bien résistant, sauf des cas très particuliers.

A ce propos, un des congressistes, M. Rigal, s'est plaint que l'on décourageât les viticulteurs qui cherchent dans les producteurs directs la reconstitution des vignobles situés dans les terrains calcaires.

M. le docteur Grandclément a dit que les producteurs directs actuels ne produisent pas des vins de première qualité, mais qu'il faut continuer à en chercher des nouveaux, et qu'au moyen des levures on peut améliorer la production de ceux que nous possédons.

Une discussion, à laquelle ont pris part MM. Vermorel, Foëx et Lécuyer, s'est engagée à ce sujet et a occupé la fin de la séance.

(A suivre).

CONGRÈS DES MAÎTRES IMPRIMEURS DE FRANCE

Cet important Congrès, qui réunit à ce jour plus de 350 adhésions, est appelé à un succès très grand, si nous en jugeons par les nombreuses correspondances et les adhésions nouvelles qui parviennent au bureau de la Chambre des maîtres-imprimeurs et industries similaires, chargé de son organisation.

En voici le programme provisoire :

6 septembre.

MATIN. — Ouverture du Congrès.

L'Imprimerie nationale, par M. Chamerot, président de la Chambre des maîtres-imprimeurs de Paris.

SOIR. — La nouvelle loi sur les Conseils des Prud'hommes et leur compétence, par M. Morel, imprimeur, à Lyon.

Le travail des femmes dans l'imprimerie, par M. Henri Théolier, imprimeur à Saint-Étienne.

7 septembre.

MATIN. — Le timbre des affiches et la responsabilité des imprimeurs, par MM. Boullay, imprimeur à Paris, et Challier de Granchamps, imprimeur à Amiens.

Dépôt des ouvrages de librairie par l'éditeur, par M. Belin, éditeur à Paris.

SOIR. — Réglementation de l'affichage privé, par M. Canizieux, imprimeur à Bordeaux.

Tarifs de transport, par M. Perroux, imprimeur à Mâcon.

8 septembre.

MATIN. — Marque de fabrique et contrefaçon, M. Raybaud, imprimeur à Marseille.

Monopole de l'impression des lettres de décès, M. Masson.

SOIR. — Dangers de la concurrence à outrance, M. Camproger imprimeur à Paris.

Adjudications au rabais, M. Mandavy, représentant de commerce à Bordeaux.

Après ces trois journées bien remplies, un banquet réunira les congressistes le samedi 8 septembre, et, le dimanche 9, une excursion est organisée pour la Grande Chartreuse, avec retour par Grenoble et visite des importantes papeteries Blanchet et Kléber, à Rives.

M. le maire de Lyon a mis les salons de l'Hôtel de Ville à la disposition des organisateurs et M. le Recteur a promis de tenir prêts 90 lits au lycée.

Ce Congrès est le premier qui se soit tenu en France.

Voici quelques renseignements sur son organisation :

Le Congrès des maîtres-imprimeurs de France a pour but l'étude de toutes questions ayant un intérêt général pour la corporation.

Il se tient dans une ville décidée par le Congrès précédent.

Tous les imprimeurs de France ont droit de faire partie du Congrès.

Sur leur demande, une carte leur est délivrée, moyennant une cotisation de 5 francs destinée à couvrir les frais du Congrès.

Les adhérents recevront les rapports et publications du Congrès.

Le Congrès nomme son bureau qui comprend : président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Le président et le secrétaire sont choisis dans la ville où doit se tenir le Congrès.

Chaque syndicat désigne un délégué correspondant du bureau.

Le bureau est particulièrement chargé :

De dresser la liste des questions à mettre à l'étude ;

De réunir les rapports et d'en assurer la publication ;

De préparer les Congrès dans tous leurs détails matériels.

Il peut, pour ce dernier objet, déléguer ses pouvoirs à une commission choisie dans la ville où doit se réunir le Congrès.

Les adhésions sont reçues chez M. Storck, président du syndicat des maîtres-imprimeurs et industries similaires de Lyon et chez M. E. Sédard, secrétaire général du Congrès, 42, quai de la Charité.

Les Auditions musicales

Les séances de piano, d'orgue et de quatuor données sur l'estrade du palais des Arts religieux continuent à attirer un public très nombreux.

A citer tout particulièrement l'audition d'orgues qui a été donnée vendredi dernier.

Après divers morceaux exécutés par M. Convent, organiste de Saint-François, avec un excellent sentiment artistique, le public a pu applaudir l'Ave Maria de Van Doren et le Souvenez-vous de Massenet, chantés par M^{me} de Swetschin. M^{me} de Swetschin, dont le talent a déjà été apprécié à Paris aux concerts d'Harcourt, a fait surtout remarquer le goût et les nuances avec lesquels elle a interprété la mélodie de Van Doren.

Le samedi 18 août, M. Jemain, le distingué professeur de piano du Conservatoire, s'est fait entendre sur les beaux instruments d'Erard, il a interprété diverses pièces modernes avec une correction de style, une sûreté de mécanisme et un sentiment artistique dignes de tous éloges.

Citons parmi les plus applaudies une mazurka de sa composition, la 3^e ballade de Chopin, les scènes populaires de Grieg et deux pièces de M. Mirande, *Clair de lune* et *Scherzo champêtre*.

Les Jouteurs Cettois

A L'EXPOSITION

Les jouteurs du port de Cette, que nous avons annoncé dès le 9 août, sont arrivés samedi dernier au Parc de la Tête-d'Or.

Depuis deux jours, leurs barques étaient amarrées sur le lac, près du village sénégalais.

Ces barques, des « tintaines » sont munies de longues « bigues » de huit mètres, au haut desquelles se placent les adversaires : C'est ainsi que l'on joute dans le Midi.

Le jouteur tient la lance de la main droite, le pavois de la main gauche, et il attend sans trembler le moment de la rencontre, toujours prêt de rompre une lance devant une belle galerie.

Les joutes cettoises ont attiré dimanche et lundi une grande foule au Parc ; la force et l'élégance proverbiales des jouteurs méridionaux ont obtenu un vif succès de curiosité.

A côté d'eux, les piroguiers dahoméens se sont livrés à leurs prouesses habituelles.

Des courses à la nage, à longue distance, ont été organisées par les nageurs et plongeurs de la colonie sénégalaise.

Les Générateurs à Vapeur

Conférence faite par M. COIGNET, ingénieur civil (E. C. P.) le 28 juillet, au Pavillon de la Presse, à l'Exposition de Lyon. (Suite).

CHAUDIÈRE MULTITUBULAIRE INEXPLOSIBLE

A VOLUME D'EAU VARIABLE

Brevetée S. G. D. G. en France et à l'Etranger

1^o Circulation rapide de l'eau dans le faisceau tubulaire seul chauffé.

Monsieur Périssé, Ingénieur des arts et manufactures (1858) a, dans son rapport sur les chaudières à vapeur de l'Exposition de Paris en 1889, reconnu que seules les chaudières multitubulaires dont les tubes se trouvent combinés en éléments serpentins, à la condition que le retour d'eau soit plus que suffisant, peuvent supporter une vaporisation plus grande par mètre carré de surface de chauffe, sans amener de coups de vapeur et sans qu'il y ait de détérioration des tubes, grâce à la grande circulation de l'eau obtenue par l'addition de la vaporisation de tous les tubes formant l'élément serpentin.

Mon système de chaudière a tous ses tubes combinés en éléments serpentins ayant une pente régulière, de manière à faciliter l'ascension constante de l'eau et de la vapeur produite.

Cette vitesse ascensionnelle est fonction de la puissance de chauffe, de la hauteur des serpentins ou plutôt du nombre des tubes qui les forment, et en raison inverse de la longueur des tubes ou du chemin parcouru qui tend à ralentir la vitesse de circulation. Elle peut être facilement calculée de la manière suivante.

Si nous prenons comme exemple la grande chaudière industrielle de 256 mètres carrés de surface de chauffe directe, construite par Messieurs PARENT, VERDIER et MICHELON, mes concessionnaires à Lyon, que j'ai installée dans le hall de l'Exposition de Lyon, chaudière que vous pouvez voir fonctionner, les éléments serpentins sont formés de 14 tubes de 6 mètres de long, formant par leur assemblage un faisceau de 1 mètre 40 de haut.

En prenant comme base la vaporisation de 15 kilogrammes de vapeur par mètre carré de surface de chauffe et par heure, la surface totale de chaque serpentin étant de 26 mètres environ, la vaporisation par heure sera de 395 kilo-

grammes ou 88 mètres cubes 750 de vapeur à la pression de 8 kilogrammes, ce qui donne par seconde un volume de vapeur produite de 25 litres ; or, le volume de l'élément serpentin étant de 570 litres pour une hauteur de 1 mètre 40, le volume de vapeur allégeant cette hauteur d'eau représentera une hauteur de 0,061, et en appliquant les lois d'écoulement, on calcule facilement que la vitesse de circulation en tenant compte des résistances de frottement, doit atteindre 1 mètre 25 à la seconde.

Il est donc évident que le tartre formé dans le faisceau tubulaire doit être entraîné par le courant de l'eau et amené dans les bouilleurs supérieur et inférieur.

Le premier cas est donc résolu d'une façon absolue.

J'ai en fonction depuis deux années révolues dans ma fabrique de produits chimiques de Givors, une chaudière de ce système que j'ai placée sous le contrôle de M. Desjuseur, directeur de l'association lyonnaise des propriétaires d'appareils à vapeur, il a été constaté officiellement que tous les dépôts sont entraînés dans les bouilleurs et qu'il n'en reste pas dans les tubes.

On doit cependant dans les eaux trop tartreuses, faire une épuration préalable pour les ramener à un degré suffisant de pureté, le degré hydrotimétrique devant être inférieur à 10.

2^o Tubes et raccords interchangeables.

Tous les tubes de ma chaudière sont de même longueur et peuvent se remplacer indistinctement, les raccords aussi sont absolument pareils, leur assemblage n'est que travail de tour sans ajustage.

Il est donc facile de concevoir qu'avec de légers approvisionnements, les industriels peuvent remonter leurs chaudières sans grands frais, puisqu'il ne peut y avoir que des tubes à remplacer, les bouilleurs n'étant pas chauffés.

L'amovibilité de mon système est tel, que dans leur application à la marine on peut, avec quelques réserves de tubes et raccords, pour des chaudières construites avec des dimensions constantes, établir un roulement et changer les tubes s'il est nécessaire, par le seul personnel des bâtiments, sans avoir à craindre aucun arrêt de fonctionnement des navires.

3^o Joints étanches, amovibles et visitables.

Les chaudières multitubulaires ayant un nombre considérable de joints, il faut que ceux-ci offrent toutes les garanties désirables d'étanchéité et d'amovibilité.

Mon système de joints est obtenu de la manière suivante :

On commence à mettre les brides sur les tubes, puis à chaque extrémité on soude des bagues coniques, dont le plus petit diamètre est à chaque bout du tube ; ces bagues sont tournées, et forment d'abord un épaulement sur le tube qui sert de point d'appui aux brides, le petit diamètre extrême est par suite à arête vive.

Les raccords ont deux alvéoles coniques tournées, un peu plus évasées, que la conicité des bagues du tube qui viennent s'appuyer sur ces alvéoles des raccords.

Ces raccords offrent dans la partie transversale la même section que celle des tubes, afin qu'il n'y ait pas d'étranglement pour la circulation de l'eau. Chaque raccord reliant deux tubes porte des saillies où passent les boulons de serrage dont la partie filetée traverse les brides placées derrière les épaulements des bagues soudées, les écrous sont à virgule, de manière que le serrage se fasse par l'extérieur comme le montre le dessin que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Les écrous sont en bronze, afin de pouvoir toujours les démonter sans avoir à redouter des oxydations ultérieures.

D'après les explications que je viens de vous donner, il est facile de se rendre compte de la supériorité de ce système de joints.

Les boulons sont au nombre de quatre pour la chaudière exposée, mais dans les chaudières à haute pression, l'étude est faite pour en mettre huit dans les mêmes conditions.

Je dois ajouter que le contrôle de l'Ingénieur des mines fait avec une pression hydraulique de 16 atmosphères, a constaté qu'aucune fuite ne s'est produite pour les 160 joints de la chaudière exposée.

M. Desjuseur a reconnu la même étanchéité

pour ma chaudière de Givors, marchant depuis 2 ans jour et nuit.

4^o Visite de la Chaudière.

Je n'ai pas à entrer dans de grands développements pour démontrer que ce desideratum est complètement résolu avec mon système de chaudière.

D'après la description du genre de joints que j'ai combiné, il est facile de se rendre compte à quel point ils sont facilement démontables et remontables sans jamais donner lieu à aucune fuite.

Les bouilleurs ont des joints autoclaves tournés qui en permettent l'accès.

(A suivre.)

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous apprenons avec plaisir que M. Théodore Ginsburger, secrétaire du commissariat de l'Exposition permanente des colonies, vient d'être nommé chevalier de l'ordre du Cambodge.

C'est la juste récompense du dévouement de M. Ginsburger, dont tous les visiteurs ont pu apprécier l'aménité et la courtoisie.

Nouillettes aux Œufs RIVOIRE & CARRET

PETITES NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Incessamment aura lieu sur le lac de la Tête-d'Or une expérience du *Nautilus* faite par l'inventeur, M. de Prez.

Pour n'avoir rien de commun avec le navire sous-marin décrit par Jules Verne, le *Nautilus* n'en est pas moins une invention merveilleuse qui résout le problème longtemps cherché de traverser presque à pied les fleuves, rivières, lacs, avec la seule force motrice que peuvent produire les bras ou les jambes.

M. de Prez manœuvre son appareil avec la plus grande aisance : debout, on dirait qu'il marche sur l'eau ; couché, il émerge à peine des flots, c'est tout juste si lui et les flotteurs de l'appareil sont visibles.

L'Exposition attire toujours à Lyon de nombreux visiteurs. Voici les noms des étrangers de marque qui y sont venus en ces derniers jours :

MM. le prince Bibesco de Roumanie ; le baron Edmond de Rothschild ; comte et comtesse de Cholet ; comte et comtesse de Champs de Saint-Léger ; sénateur Gravin ; vicomte Chandon de Briailles ; duc de Galèse et sa suite ; comte Humbert de Quinsonnas ; marquise de Bonnefoy ; général Coiffé, inspecteur de corps d'armée ; comte et comtesse Armand ; le prince Lobanow, ambassadeur de Russie en Autriche.

A la demande de nombreux exposants, Mgr Coullié, archevêque de Lyon a fait hier mercredi, à 3 heures, une visite officielle au Palais des Arts religieux.

M. Charles Lemire, résident de France en Annam, dont on peut admirer la remarquable collection Indo-Chinoise à l'Exposition de l'art oriental, vient de faire paraître à la librairie Challamel une étude très remarquable et très documentée sur le Laos annamite.

Nous nous empressons d'appeler l'attention de nos lecteurs sur cet ouvrage qui leur permettra de se rendre un compte très exact de la situation politique et commerciale de la France sur le Mékong.

AU VILLAGE ANNAMITE

Nous apprenons que M. Gravier, le sympathique directeur du village annamite, organise pour le dimanche 9 septembre prochain, une grande fête au profit du bureau de bienfaisance de Villeurbanne.

Le goût et l'intelligence dont a fait preuve M. Gravier dans l'installation de son établissement qui est certainement un des clous de l'Exposition coloniale, nous font bien inaugurer de la réussite de cette fête.

Nous donnerons le programme de cette fête, dont on nous dit des merveilles.

LE SAHARA A L'EXPOSITION

En attendant le complément de la grande fantasia qui doit réunir 50 cavaliers, les merveilleux exercices des cavaliers Touareg continuent tous les jours de 2 heures à 6 heures, au vélodrome de la Tête-d'Or.

Les entr'actes sont agrémentés par la danse, le théâtre des ombres chinoises (Rarakous tunisien et la visite du Douar).

Le Théâtre Chinois

L'Exposition vient de s'enrichir d'une nouvelle troupe, dont les débuts sensationnels ont eu lieu mardi à 2 heures.

On a pu voir, depuis quelques jours, circuler dans les rues de nombreux Chinois, dont les costumes aux couleurs variées attiraient les regards.

Cette caravane forme une troupe théâtrale de trente personnes qui s'est proposée de donner des représentations et d'initier les « profanes » à la musique et au théâtre chinois. Il y a dans cette troupe des artistes qui sont les « étoiles » de leur pays, à commencer par Ah-Tinh, un chanteur émérite.

C'est près du ballon captif que se donneront chaque jour, en matinée et en soirée, les représentations les plus variées, le théâtre chinois comprenant le chant, la danse, l'acrobatie et la mimique, que les artistes, avec leur figure fûtée et leurs yeux en amandes interprètent avec un réel talent.

Les costumes, tentures et accessoires sont authentiques et d'une richesse que leur envieraient plus d'un théâtre français.

Mentionnons, en outre, l'exhibition, à chaque représentation, de cantatrices aux pieds de Cendrillon, qui sont assurées d'avance d'un succès de curiosité.

La première pièce qui a été donnée est la *Déclaration de guerre entre Hong-Tay-Cheong, empereur d'Orient et Sha-Li-Phu, empereur d'Occident*, grand drame mimé avec chants et exercices acrobatiques.

LES TICKETS COLLECTIFS

Nous avons annoncé la création de tickets collectifs donnant droit d'entrer dans l'enceinte de l'Exposition et dans un certain nombre d'expositions particulières. Rappelons que ces tickets sont émis par carnets du prix de 5 francs; ils donnent le droit d'entrée : à l'Exposition, au village et au théâtre annamites, au panorama Jacquard, au panorama du couronnement du czar, au chemin de fer de Tombouctou, au concert des Aïssaouas, au théâtre égyptien et turc, et enfin dans le parc aérostatique où ont lieu les ascensions du ballon captif.

Tous ces tickets sont distincts et peuvent être utilisés au gré des visiteurs.

A L'EXPOSITION

CONCERTS LUIGINI. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2 au kiosque, devant la Coupole, grand Concert symphonique, par l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de A. Luigini.

Les mardi, jeudi, samedi et dimanche, Concert à 3 h. 1/2.

CONCERT-SPECTACLE. — Après le Pavillon de la Croix-Rouge. Tous les jours, à 3 h. et à 8 h. grande représentation.

VILLAGE ET THÉÂTRE ANNAMITES. (Exposition Coloniale.) — Tous les jours visite du village. — Théâtre. — Représentation par une troupe indigène. — Prix d'entrée : 1 fr., entrée gratuite pour les enfants au-dessous de 10 ans accompagnés de leurs parents; demi-place pour les militaires.

VILLAGES DAHOMÉEN ET SÉNÉGA-LAIS. — Exposition ethnographique africaine, sous la direction de M. Barbier, explorateur. Prix d'entrée des deux villages réunis 1 fr.

TOMBOUCTOU. — Chemin de fer. Attractions exotiques. Villages de Fellatah, Aïssaoua.

DIORAMA JACQUARD. — Musée. — Figures en cire de grandeur naturelle. — Reconstitution historique de la vie du grand inventeur lyonnais. — Scènes émouvantes.

BALLON CAPTIF DE L'EXPOSITION. — De 9 h. du matin à 11 h. du soir, ascensions de jour et de nuit à 300 mètres. — Musée aérostatique. — Concerts. — Photographie. — Buffet. — Projections électriques. — Ascensions libres.

Prix d'entrée : 0 fr. 50. — Ascension : 5 fr.

TONIQUE CÉLESTE de H. C. BÉALE

Rend aux cheveux couleur naturelle, arrête la chute, tonifie les racines. — *Produit hors ligne.*

Dépôt génl : à Lyon M. Rabusson rue Vieille-Monnaie, 13

Se vend : M. Payen, 9, r. République et princ. parf.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

FLEURS POUR MODES
Maison de Gros
PARURES DE MARIÉES
Plantes d'appartement
ARTIFICIELLES COURONNES MORTUAIRES
V^o Louis GREL, 18, c. GAMBETTA, LYON

EXPOSITION DE LYON

Vient de paraître :

LE CATALOGUE OFFICIEL

DES EXPOSANTS

GROUPE II

Economie sociale

Prix du fascicule : 1 fr., par la poste, 1 fr. 15

EN VENTE

à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, 14
et à l'Exposition.

Grande Fabrique de Vélocipèdes

P. FAGEOT AÎNÉ

CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.

47-49, Boulevard du Nord, 51-53

— LYON —

IMMENSE SUCCÈS DU ROI DES PNEUMATIQUES



STOCK CONSIDÉRABLE de MACHINES pour la VENTE et la LOCATION

Atelier spécial de réparation pour tous systèmes

Grand assortiment de pièces détachées pour des industriels s'occupant de la fabrication ou de la réparation des machines.

Le seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS**

Recommandé contre les maux de tête, les indigestions, les étourdissements, les vertiges, les migraines, les névralgies, les douleurs rhumatismales, les douleurs musculaires, les douleurs articulaires, les douleurs nerveuses, les douleurs osseuses, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales, les douleurs tendineuses, les douleurs ligamentaires, les douleurs cartilagineuses, les douleurs synoviales, les douleurs bursales.

EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS
Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons.

Obtention, Exploitation et Vente de

BREVETS D'INVENTION

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de **Marques de Fabrique.** — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS

31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

G^{de} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2^h50 — DINERS 3^h

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique

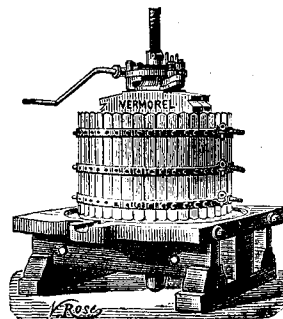
Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{re} Maison **CHOLLET & RÉZARD**

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)



POMPES
à vin

PRESSOIRS

Fouloirs

Égrappoirs

ALAMBICS

Grande Fabrique de Cuvées et Foudres

Exposition de Lyon Chai modèle (Coupole)
et Pavillon spécial
Près la porte Tête-d'Or.

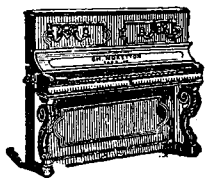
Ecrire à **V. VERMOREL**, à VILLEFRANCHE (Rhône)



PIANOS

Ancienne Maison VIENNET
CH. MORETTON & C^{ie}, Succ^{rs}
 9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE
 au comptant
 et
 à crédit



Location.
 Accords.
 Réparations.
 Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

FABRIQUE DE LAMPES A PÉTROLE
 DE TOUS GENRES

R. DITMAR

52, rue Sala, LYON

Inventeur et Fabricant des **Becs-Soleil**, à double
 mèche, des **Becs Météore** et **Eclair**, d'un pou-
 voir éclairant de 27 à 160 bougies et à courant d'air
 central.

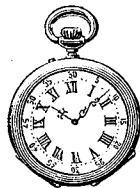
SUSPENSIONS & APPLIQUES
 BOUGEOIRS, FLAMBEAUX, CANDÉLABRES

Appareils en tous genres pour l'Electricité
 PREMIÈRE QUALITÉ

HORLOGERIE DE PRÉCISION

Ch. BRISEBARD, fabricant à Besançon (Doubs)

Aux Lecteurs du « BULLETIN OFFICIEL »



Par suite d'entente avec M. C. BRISEBARD et afin
 d'obtenir une prime à nos lecteurs, nous avons
 obtenu une réduction de 15 % sur tous les articles
 du catalogue de 1894. Il suffit de renvoyer ce
 coupon à la maison C. BRISEBARD.

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients ;
 mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de
 nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire
 avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12,
 Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

AMEUBLEMENTS

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR

LYON — 42, cours de la Liberté, 42 — LYON

MEUBLES ORDINAIRES ET RICHES

Meubles et Sièges d'Art
 Tentures — Glaces — Tapis — Literie complète

Successeur de M. Hilaire DUFIN
 POUR LA

FABRICATION DES MEUBLES D'ART

A LA RENOMMÉE

LYON — 44, place de la République, 44 — LYON

Tous les Genres de CHAUSSURES pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
 CHAUSSURES DE LUXE, CÉRÉMONIES, MARIAGES

L'AGENCE MÉJEAN ET C^{ie}

6, place des Terreaux.

Représentations au Tribunal
 de Commerce et aux Justices de
 Pain.

Recouvrement de toutes créan-
 ces à forfait frais à notre charge.

Renseignements commerciaux,
 démarches, recherches et rensei-
 gnements particuliers.

Vente et achat de fonds de commerce

PARCS & JARDINS

C. JACQUIER FILS

4, rue des Tulliers (Mouplaisir-Lyon)

Cultures et Collections
 générales de tous les végétaux
 en plein air, servant à l'ornementa-
 tion des jardins : Arbres fruitiers,
 forestiers, d'alignement, arbustes
 à fleurs et à feuilles persistantes,
 conifères, rosiers, clématites, plan-
 tes grimpanes, plantes vivaces,
 jeunes plants pour haies et reboi-
 sement, etc., etc. Tracés et exé-
 cution de Parcs et Jardins.

LOCAL

Pour Bureau ou Appartement

Situé rue Bât-d'Argent, 8, à
 l'entresol, **A LOUER** à bail
 à l'année ou pour la durée de
 l'Exposition.

FABRIQUE DE REMISES

J. MOUSSY Fils

16, rue des Capucins, 16

Tissage mécanique Bt^e S.G.D.G.
 Soies, Cotons, Fils et Four-
 nitures générales pour la
 Soierie.

POSTICHES

pour dames, perruques, cache-
 folie, tours, nattes, chignons,
 etc., etc. — **Prix modérés.**

Maison Roustan

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon

POLISSAGE ET NICKELAGE

Sur tous métaux

M. GEOFFRAY & C^{ie}

Usine à vapeur et Bureaux :

271, rue Vendôme, 1, place Vendôme
 Près le cours Gambetta

LYON

Bain spécial pour pièces de grandes
 dimensions. — Étalages. — Spécialité
 pour les articles de Sellerie, Ortho-
 pédie, Chirurgie. — Bain approprié et
 monté pour le Nickelage dit Anglais,
 des Pièces vélocipédiques, Articles
 militaires, etc.

G^d Hôtel de l'Europe

LYON — Place Bellecour

EN FACE DE FOURVIÈRE

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON

Ingenieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

ACTUELLEMENT : 13, rue de Vendôme.

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

ÉTABLISSEMENT MÉDICAL

Du Docteur COURJON à MEYZIEU (Isère), près Lyon (2^e année)

Spécial pour le traitement des Maladies du Système nerveux
 et Affections chroniques

Ce vaste établissement, construit dans une propriété de 7 hectares,
 comprend plusieurs villas absolument séparées, ce qui permet un
 classement régulier des pensionnaires, suivant l'âge, le sexe et la
 maladie. — Bâtimens, cours, jardins, parcs, services, salles de
 bains, douches, massage et électrisation, tout est distinct.

S'adresser à Meyzieu ou à Lyon, 14, rue de la Barre.

EXPOSITION DE LYON

Catalogue Général et Officiel des Exposants

Pour tout ce qui concerne la rédaction et la publication de cet ouvrage, le
 seul officiel, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Comfort et dans ses
 succursales : Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Chalon-sur-Saône, Mâcon,
 Dijon et Clermont-Ferrand.

MONT ROSE, MONT CERVIN

Chemin de fer

DE

VIÈGE A ZERMATT

(Suisse)

Zermatt, altitude 1.600 mètres. — Buffet. — Service
 catholique tous les matins. — Excursions et Ascen-
 sions à la portée de toutes les forces. — Stations inter-
 médiaires : Saint-Nicolas et Rauda.

Un séjour dans la vallée remplace avantageusement un
 séjour au bord de la mer.

Voiture de luxe à disposition à Viège, si dix voyageurs
 au moins, payant pour la 2^e classe, en font la demande.

Surtaxe de 5 fr. par personne pour Zermatt.



SERRURERIE LYONNAISE SANS RIVURES

Grilles, Portes, Portail en fer
 forgé et fer Elégi, Serres,
 Bâches, Châssis, Kiosques,
 Marquises, Vérandas, Ponts,
 Rampes et balcons, Articles pour caves, Clôtures légères,
 Meubles fer et bois pour jardins et café.

EMILE RAOULX, constructeur, 130, cours Lafayette et 156, rue Moncey, LYON

VOYAGES & EXCURSIONS EN FRANCE & A L'ÉTRANGER

Excursions en Savoie et Dauphiné

Billets Circulaires à prix réduits, comportant des parours en Chemins de fer, Bateaux et Voitures (publiques et particulières), pour visiter les Massifs du Mont-Blanc
 la vallée de Chamonix, le Grand et le Petit Saint-Bernard, le Val d'Isère, la Vallée de Pralognan, la Tarentaise, les Massifs de l'Oisans, du Briançonnais.
 Billets spéciaux pour Excursions à la Grande-Chartreuse. — Billets de Bains et Villes d'Eaux. — Coupons d'Hôtels.

POUR RENSEIGNEMENTS
 s'adresser à

L'AGENCE COOK

Aux bureaux de PARIS, 1, place de l'Opéra

MARSEILLE, 43, rue Noailles

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.

9902 — Imp. L. Delaroche & C^{ie}, place de la Charité, Lyon.